Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes et Impôts Indirects

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة

Rabat, le 22 Août 2024

CIRCULAIRE N° 6594/211

Objet: Taxe sur la Valeur Ajoutée à l'importation des fournitures scolaires.

Réf.: - Lettre n° D1168/24/DGI du 26 juillet 2024 émanant de la Direction Générale des Impôts.
- Circulaire n° 6522/210 du 29 Décembre 2023.

Par circulaire visée en référence, le service a été informé qu'en application des dispositions de l'article 123-27° du Code Général des Impôts, l'exonération de la TVA à l'importation a été étendue aux fournitures scolaires et aux produits et matières entrant dans leur composition, dont la liste a été reprise au niveau de l'annexe IV-1 de ladite circulaire.

A présent, suite à la demande de professionnels opérant dans le secteur, la Direction Générale des Impôts a informé cette administration, que l'octroi de l'exonération de la TVA à l'importation est également, accordé à l'importation des fournitures scolaires ci-après à condition qu'ils soient destinés à un usage exclusivement scolaire.

En conséquence, la liste des fournitures scolaires éligibles à l'exonération de la TVA à l'importation est complétée par les articles suivants :

- blocs note et cahiers de coloriage ;
- colles pour écoliers d'une contenance ne dépassant pas 36 g ou 120 ml ;
- pistolets à colle et bâtons de colle thermofusible de 7 mm et 11 mm ; et
- tabliers de dessin en plastique;

Cette exonération est subordonnée à l'utilisation du code franchise « 2013 » intitulé «fournitures scolaires, ainsi que les produits et matières entrant dans leur composition », ainsi qu'à l'accomplissement des formalités règlementaires prévues à l'article 23-II du décret n° 2-06-574 du 31 décembre 2006 pris pour l'application de la TVA, tel que modifié par le décret n° 2-23-1118 du 25 décembre 2023.

Ci-joint en annexe à la présente, la liste complétée des fournitures scolaires bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation, et qui annule et remplace celle objet de l'annexe IV-1 à la circulaire n° 6522/210 susvisée.

Le Directeur Général de l'Administration
des Douanes et Impôts Indirects

Abdellatif AMRANI

SGIA/Diffusion/22-08-24/15h00

شارع النخيل، حي الرياض – الرباط – المغرب • الهاتف: 00 90 57 537 212+ / 00 78 71 537 212+ • الرقم الإقتصادي: 080100 7000
الفاكس: 15/14 78 71 537 212+
Avenue Annakhil Hay Riad - Rabat - Maroc • Tél. : +212 537 71 78 00 / +212 537 57 90 00 • N° Economique : 080100 7000
Fax : +212 537 71 78 14/15

Annexe à la circulaire n° 6594/211 du 22 août 2024

Liste des fournitures scolaires bénéficiant de l'exonération de la TVA à l'importation

1. Ardoises pour écoliers, naturelles, en matières, plastiques, métalliques ou en cartons;
2. Bâtonnets et bûchettes en bois ou en matières plastiques, pour écoliers ;
3. Brosses pour ardoises ;
4. Bouteilles, Boites, tubes et godets de gouaches (à l'exclusion de la peinture à l'huile) ;
5. Cahiers, y compris les cahiers de dessin, **de coloriage**, de couture, de musique, de travaux pratiques et de textes ;
6. **Blocs note** et Carnets, y compris les carnets de textes et de compositions ;
7. Cartables et trousse d'écoliers.
8. Cartes d'identité scolaires ;
9. Ciseaux d'écoliers, à bouts arrondis ;
10. Colles pour écoliers en tube, en flacon ou **en stick**, ne dépassant pas **36 g ou 120 ml**;
11. Craie blanche ou en couleur, pour écoliers ;
12. Crayons à bille ou non ;
13. Encres en flacon ou en tube ;
14. Etiquettes gommées, adhésives, non imprimées, simplement encadrées et réglées ;
15. Feuilles à dessins ;
16. Gommes à effacer et effaceur d'encre ;
17. Jetons en bois ou en matière plastique, pour écoliers ;
18. Livret de correspondance, pour écoles ;
19. Livrets scolaires ;
20. Œillets en toile adhésive ;
21. Outils géométrique pour écoliers (règles, équerres, compas, rapporteurs, double décimètre, etc) ;
22. Papier soie, rouleau soie, bloc assortiment, feuille de cellophane ;
23. Papiers et papier double feuille destinés aux écoliers ;
24. Pâtes à modeler ;
25. Pinceaux d'écoliers ;
26. Porte mine et étui pour mine de crayon vide ;
27. Protège-cahiers, en matières plastiques ou en papier ;
28. Protège-livres transparents adhésifs ou non adhésifs de 1,5m, 2m, 3m, 5m et 20m ;
29. Ramettes de copies pour écoliers, pour devoirs (simples ou doubles) ;
30. Reliures mobiles et portfolio (dites classeurs) d'écoliers, en matières plastiques ou en carton ;
31. Rouleaux en matière plastique (polyéthylène et P.V.C) pour couverture d'articles scolaires ;
32. Rouleaux et feuilles de papier aluminium pour écolier ;
33. Stylos (à bille ou non, roller, feutre, plume, surligneur, etc.) ;
34. Taille-crayons ;
35. **Pistolets à colle et bâtons de colle thermofusible de 7 mm et 11 mm ;**
36. **Tabliers de dessin en plastique.**